

## Modifications les plus importantes dans le guide Suisse-Bilanz version 1.16 Valable dès 2021

### 1 Engraissement de bovins – Catégories valables dès 2021

1. Bovins à l'engrais < 160 jours (nouveau)
2. Bovins à l'engrais > 160 jours (nouveau) → corrigé linéairement selon le gain journalier (g) et le poids vif à la sortie de l'étable (kg)
3. Bovins à l'engrais (pâturage), > 4 mois (pas de modification)
4. Place de veau à l'engrais, 60-220 kg (pas de modification)

**Attention: Concernant la nouvelle catégorie «Bovins à l'engrais > 160 jours», la consommation de fourrages et la production d'éléments nutritifs sont corrigées linéairement selon le gain journalier et le poids vif à la sortie de l'étable. Pour cette raison, nous vous prions d'archiver les données des abattages de l'année 2021 pour le calcul du bilan de contrôle 2021.**

### 2 Vaches mères – Catégories valables dès 2021

1. Veau allaité jusqu'à 160 jours
2. Veau allaité > 160 jours, léger (<200 kg PM)
3. Veau allaité > 160 jours, moyen (200-250 kg PM)
4. Veau allaité > 160 jours, lourd (>250 kg PM)

### 3 Brebis laitières

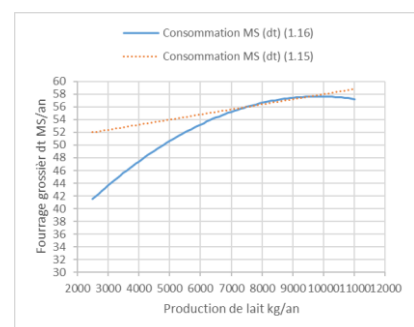
Pour les brebis laitières, la consommation de fourrage et la production d'éléments nutritifs correspondent à nouveau aux anciennes valeurs selon le guide 1.14. Les valeurs selon le guide 1.15 sont incorrectes (consommation de fourrage trop basse).

### 4 Pertes inévitables d'azote pour les vaches laitières et le jeune bétail

Jusqu'ici, il n'y avait pas de distinction entre les étables entravées et les étables à stabulation libre, les calculs se basaient sur 15% de pertes inévitables de N pour tous les systèmes d'étable. Désormais, le calcul se base sur 20% de pertes si tous les animaux d'une catégorie se trouvent dans une étable à stabulation libre. Dans ce cas, la production de Nstock descend pour 5%.

### 5 Consommation de fourrage des vaches laitières

La régression pour la consommation de fourrage a été corrigée en fonction de la production de lait selon le graphique ci-joint. Le graphique montre que la consommation de fourrage selon la version 1.16 diminue en comparaison avec la version 1.15 pour une production de lait <7'000 kg/année.



### 6 Nouvelles catégories – Sorgo

1. Sorgo - plante entière
2. Sorgo - culture secondaire

### IMPEX et correction linéaire

La période de calcul de l'IMPEX ainsi que la correction linéaire selon le module supplémentaire 6/7 restent dans le canton de Fribourg l'année civile (01.01.2020-31.12.2020). Il est possible de trouver un accord avec l'OFAG. Concernant les détenteurs de poulets à l'engrais, l'IMPEX est obligatoire pour le calcul de l'effectif moyen. Si l'effectif moyen dépasse 3'000 animaux, l'IMPEX (Version 2.10) doit être calculé afin d'établir le bilan de fumure.

La correction linéaire (version 2.5) est utilisée pour les porcs et les poules pondeuses afin de justifier des teneurs inférieures aux valeurs standards dans les aliments. De plus, une convention entre Grangeneuve et l'agriculteur doit être établie. La correction linéaire doit être adaptée, si les teneurs des aliments dans la ration ont changé.

